

FNB Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI NSCC

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB Développement durable d'obligations de sociétés canadiennes BNI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements (BNI) au 1 866 603-3601 ou à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	11 février 2021	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Valeur totale au 31 mars 2022 :	150,3 \$ millions	Gestionnaire de portefeuille :	Trust Banque Nationale inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,63 %	Sous-gestionnaire de portefeuille:	AlphaFixe Capital Inc.
		Distributions :	Mensuelle

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2022)

Symbole boursier :	NSCC	Volume quotidien moyen :	12763 parts
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	248 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2022)

Cours du marché :	22,15 \$ - 24,82 \$
Valeur liquidative :	22,18 \$ - 24,75 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,37 %

Dans quoi le FNB investit-il ?

Ce FNB a comme objectif de placement de générer un niveau soutenu de revenu courant et une croissance du capital, en mettant l'accent sur les obligations émises par des sociétés canadiennes ayant une intensité carbone substantiellement inférieure à l'intensité carbone estimative de son indice de référence, tout en considérant les enjeux ESG, les risques climatiques et la contribution aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'obligations émises par des sociétés canadiennes. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif de ce FNB.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 mars 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2022)

1	Banque Royale du Canada, 0,02 %, 2030-06-30	3,3 %
2	La Banque Toronto-Dominion note à taux variable, 0,03 %, 2029-07-25	2,6 %
3	Société Financière Manuvie note à taux variable, 0,03 %, 2028-05-09	2,3 %
4	Shaw Communications Inc., 6,75 %, 2039-11-09	2,2 %
5	Banque de Montréal, 0,02 %, 2026-03-10	2,1 %
6	Wells Fargo & Co., 3,87 %, 2025-05-21	1,9 %
7	bcIMC Realty Corp., 3 %, 2027-03-31	1,9 %
8	Hydro One Inc., 5,36 %, 2036-05-20	1,9 %
9	Granite Holdings Limited Partnership, 3,06 %, 2027-06-04	1,8 %
10	Federation des caisses Desjardins du Québec, 2,86 %, 2030-05-26	1,8 %
	Pourcentage total des dix principaux placements :	21,9 %
	Nombre total de placements :	101

Répartition des placements (au 31 mars 2022)

Répartition par actif		Répartition par échéance	
Obligations canadiennes	75,5 %	De 1 an à 5 ans	31,1 %
Obligations corporatives canadiennes	10,5 %	De 5 ans à 10 ans	38,9 %
Obligations américaines	5,5 %	Plus de 10 ans	29,9 %
Autre	3,3 %		
Papier commercial canadiens	1,6 %		
Obligations corporatives américaines	1,6 %		
Obligations canadiennes à rendement élevé	1,5 %		
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	0,5 %		

Quels sont les risques associés à ce FNB ?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

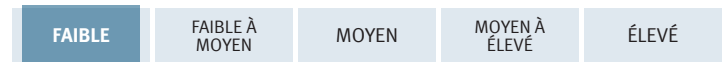
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts du FNB ont généré un rendement annuel composé de -4,91 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans ce FNB depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 951 \$.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à moyen ou à long terme (au moins trois ans);
- cherchent à diversifier leurs placements en tirant profit des possibilités offertes par les titres d'emprunts corporatifs;
- souhaitent investir de façon socialement responsable.

 **N'investissez pas dans ce FNB si vous recherchez une gestion passive.**

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2021, les frais du FNB s'élevaient à 0,63 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,63 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,63 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BNI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Banque Nationale Investissements inc.
1155, rue Metcalfe, 5^e étage
Montréal (Québec)
H3B 4S9

Sans frais : 1 866 603-3601
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca